



INFORMATION AUX FAMILLES.

DOSSIER D'INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE

Année Scolaire 2018/2019

Bonjour,

Vous allez inscrire votre (vos) enfant(s) à un ou plusieurs temps périscolaire(s). Merci de remplir de façon lisible les différents documents et fournir les pièces demandées.

Les inscriptions seront validées par ordre d'arrivée sous réserve que le dossier soit **complet**.

Le PORTAIL FAMILLE :

Ce logiciel vous permet d'inscrire votre ou vos enfant(s) depuis Internet pour tous les temps périscolaires.

Si vous n'avez pas vos codes d'accès personnels, les demander lors du dépôt du dossier d'inscription périscolaire en mairie.

Le portail famille est accessible depuis la page d'accueil du site de la commune : www.valencin.fr

Rappel concernant les absences.

Toute absence de l'enfant aux accueils du matin, du midi ou du soir quel qu'en soit le motif, doit être impérativement signalée dès que possible soit par :

- Téléphone à la mairie **04.78.96.13.06**
- A l'adresse mail suivante : **service-periscolaire@mairie-valencin.fr**

Le jour même, en cas d'absence, d'intempéries, absence d'un enseignant, grève ou si vous décidez de ne pas mettre votre enfant à la cantine, le repas sera facturé, car déjà commandé. Il en va de même pour les accueils périscolaires auxquels votre enfant serait inscrit.

L'absence justifiée au delà du 1^{er} jour (certificat médical, autre justificatif...), est déduite de la facture et l'absence prévisible d'un enfant préalablement inscrit en périscolaire peut être également déduite, à condition qu'elle soit signalée dans les délais ou par le biais du Portail Famille (lien sur le site internet de la commune).

Pour les sorties scolaires, les classe découvertes, les parents doivent impérativement annuler la cantine et/ou la garderie.

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

- La fiche de renseignement générale complétée et signée.
- La (les) fiche(s) d'inscription(s) aux différents accueils périscolaires auxquels vous inscrivez votre (vos) enfant(s), complétée(s) et signée(s).
- Attestation d'assurance responsabilité civile individuelle et extrascolaire nominative en cours de validité pour tout enfant inscrit.
- Photocopie d'un justificatif de domicile **datant de moins 3 mois** (facture électricité, eau, gaz, téléphone fixe) ou déclaration impôts, taxe habitation.
- Coupon retour pages 5 du règlement intérieur.

En fonction de la situation de famille :

Parents divorcés ou séparés avec jugement :

☐ Photocopie du jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant et les modalités de garde.